

Travaux de la Chambre

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je suis un peu surpris de voir que l'on a décidé, aujourd'hui à 3 heures, de désigner la journée de demain comme journée réservée à l'opposition, alors que la journée commence à 11 heures du matin. En toute franchise, je trouve mauvais de procéder de la sorte. Je tiens à ce que vous sachiez ceci, madame le Président—et je n'en discuterai pas avec les autres députés. Il y a eu l'autre jour une discussion à une réunion des leaders à la Chambre, qui s'est tenue à l'heure habituelle. Il n'y a pas eu de réunion des leaders à la Chambre ce matin; je n'ai pas été convoqué et le député de Winnipeg-Nord-Centre m'a laissé une note pour m'avertir qu'il n'avait pas été convoqué à une réunion des leaders à la Chambre aujourd'hui, à l'heure habituelle, c'est-à-dire à 9 h 30. En toute franchise, je n'approuve pas une telle tactique. Je ne m'oppose pas du tout à ce que la journée de lundi soit réservée à l'opposition, et je l'ai dit sans ambages, car nous aurions eu amplement le temps de nous préparer.

Je viens de relire le procès-verbal de la réunion des leaders à la Chambre du 22 octobre et je n'y trouve aucune date précise. Le président du Conseil privé a dit, comme on peut le constater d'après le passage suivant des procès-verbaux:

M. Pinard a dit qu'il envisage de réserver une journée à l'opposition avant l'exposé budgétaire—qui doit avoir lieu le mardi 28 octobre. M. Baker demandera jeudi prochain quels sont les travaux prévus, comme d'habitude.

J'ai posé la question habituelle sur les travaux de la Chambre et je constate que nous aurons deux jours désignés, dont l'un, un vendredi, c'est-à-dire demain. Le président du Conseil privé peut-il réfléchir à ce qu'il a fait? Peut-il envisager, par souci de justice—et s'il refuse, pourriez-vous, madame le président, envisager au nom de la justice—d'abandonner l'idée de réserver la journée de demain et de prévoir la prochaine journée réservée pour lundi, ce qui nous laisserait un laps de temps raisonnable pour nous préparer? Si l'on continue à procéder de la sorte et à présenter des motions comme celles qui ont été présentées aujourd'hui, l'atmosphère qui règne à la Chambre finira par se détériorer.

Des voix: Bravo!

● (1510)

M. Baker (Nepean-Carleton): J'ai encore la parole; essayez-vous.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): En toute franchise, je pense que c'est une mauvaise idée; le président du Conseil privé devrait reconsidérer cette décision.

M. Knowles: Madame le Président, je me demande si le choix des deux journées d'opposition ne pourrait pas faire l'objet d'autres négociations. Je vous dis ouvertement que le président du Conseil privé nous a déclaré...

M. Baker (Nepean-Carleton): Peut-être.

M. Knowles: ... à moi, en tout cas...

M. Baker (Nepean-Carleton): Non, il ne l'a pas fait.

M. Knowles: Un instant.

Une voix: C'était au sein de votre caucus, Stanley.

M. Knowles: Le président du Conseil privé a déclaré que la journée de vendredi ou celle de lundi serait réservée à l'opposition et qu'il nous préciserait aujourd'hui laquelle.

Une voix: Il était «possible».

M. Knowles: Mais on n'a jamais dit que ces deux jours seraient réservés à l'opposition. Par conséquent, je me demande si nous ne pourrions pas discuter davantage de cette question? Pourquoi ne pas étudier le bill sur la transformation de Postes Canada en société de la Couronne?

Une voix: Et la constitution?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, c'est avec plaisir que je souscris à la requête faite par mes collègues. Il y a eu malentendu, on n'a pas les mêmes minutes, mais c'est avec plaisir que demain nous consentons à procéder à l'étude du bill C-42. Ce sera une journée d'opposition lundi, et mardi après-midi si nous en avons terminé avec le bill C-42, nous procéderons à l'étude du projet de loi sur l'accès à l'information, avant le discours sur le budget mardi soir. Alors je regrette cette mésentente. J'avais cru offrir les deux jours, mais nous voulons être flexibles, comme nous le sommes toujours, et d'accord avec mes collègues; demain ce sera l'étude du bill C-42, pourvu qu'encore une fois nous ayons disposé de la motion du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) avant demain à 11 heures.

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, si le leader du gouvernement à la Chambre avait une journée dont il ne savait que faire, pourrait-il me dire pourquoi il est si pressé de terminer le débat demain à une heure du matin? A quel jeu joue-t-il?

Des voix: Bravo!

LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ MIXTE SUR LA CONSTITUTION

M. Baker (Nepean-Carleton): Puisque nous parlons de ce sujet important, madame le Président, profitons-en pour signaler que le premier ministre a refusé de répondre à une question, qu'il a esquivé la question de la télédiffusion des délibérations du comité de la Chambre des communes.

Des voix: Règlement!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne fais que rapporter ce qui s'est passé pendant la période des questions et même un borgne l'aurait remarqué. Le leader du gouvernement à la Chambre est-il prêt à assumer ses responsabilités et à présenter une motion dans la soirée qui lierait le comité vis-à-vis de la Chambre—et il pourrait faire de même à l'autre endroit puisqu'il y a aussi la majorité—pour s'assurer que les délibérations du comité sur la Constitution seront télédiffusées, au même titre que les débats de la Chambre? Peut-il par ailleurs nous affirmer que le gouvernement n'approuve pas la recommandation du fameux document secret, lequel préconisait au gouvernement de s'arranger pour que les choses aient lieu en catimini? Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il affirmer à la Chambre qu'il va prendre des décisions ici même et sur le champ? Je peux lui assurer que notre parti consent pour sa part à ce que les délibérations soient télédiffusées.